

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 16 octobre 2018, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert,	président
M. Serge Forget,	vice-président
M. Robert Fugère,	commissaire
M ^{me} Lucie Gagnon,	commissaire
M ^{me} Lison Girard,	commissaire
M ^{me} Nathalie Guillemette,	commissaire-parent
M ^{me} Danielle Leblanc,	commissaire
M ^{me} Geneviève Patenaude,	commissaire-parent
M. Martin Reid,	commissaire
M ^{me} Martine Renaud,	commissaire
M ^{me} Annie Taillon,	commissaire-parent
M ^{me} Isabelle Viau,	commissaire-parent
M ^{me} Manon Villeneuve,	commissaire

les membres du conseil des commissaires et formant quorum. M^{me} Guylaine Desroches, directrice générale, M. René Brisson, directeur général adjoint, M. Michaël Charette, directeur général adjoint et M. Sébastien Tardif, directeur général adjoint sont présents. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la Loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M. Éric Filiatrault et M^{me} Linda Gagnon ont motivé leur absence.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 19 h.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (R-5843/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Lison Girard, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2018.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (R-5844/SSGC)

M. Martin Reid, commissaire, PROPOSE l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2018.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (R-5845/SSGC)

M^{me} Martine Renaud, commissaire, PROPOSE l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Parole à l'assemblée;
7. Parole aux élèves;
8. Plan de répartition des élèves 2019-2020;
9. Nomination du responsable de la sécurité de l'information (RSI);
10. Nomination du coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents (CSGI) et de son substitut (protection de l'information);

PAUSE

11. Suspension de l'application de la Politique 1905 relative aux projets particuliers à caractère régional (programmes régionaux) dans les écoles;
12. Comblement du poste de substitut pour le comité d'évaluation du rendement de la directrice générale;
13. Suivis aux questions diverses de la dernière séance;
14. Questions diverses;
15. Information du comité de parents;
16. Information de la vice-présidence;
17. Information de la présidence - nouvelles et courrier;
18. Information de la direction générale;
19. Tour de table - partage d'information;
20. Levée de l'assemblée.

La présidence est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE AUX ÉLÈVES

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

- M^{me} Hélène Durocher et M. Jocelyn Vaillant - Mouvement citoyen pour une école secondaire à Prévost.

PLAN DE RÉPARTITION DES ÉLÈVES 2019-2020 (R-5846/SOST)

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord d'adopter annuellement un plan de répartition des élèves dans ses écoles;

CONSIDÉRANT QUE la direction du Service de l'organisation scolaire et du transport a préparé un projet de consultation qui a été présenté lors de la séance de travail du conseil des commissaires du 2 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QU'il est jugé pertinent, avantageux et nécessaire de soumettre ce projet à la consultation des écoles et des conseils d'établissements concernés par des modifications de périmètres;

CONSIDÉRANT QU'il est jugé pertinent, avantageux et nécessaire de soumettre ce projet à la consultation du comité de parents et des associations;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Geneviève Patenaude, commissaire-parent, d'autoriser le lancement de la consultation du plan de répartition des élèves 2019-2020.

Adopté

NOMINATION DU RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION (RSI) (R-5847/DG)

CONSIDÉRANT la Loi sur la gouvernance et de la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (LGGRI), la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale (DSIG), l'approche stratégique gouvernementale en sécurité de l'information (ASGSI) et la volonté du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'améliorer la gestion de la sécurité de l'information;

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire doit nommer un responsable de la sécurité de l'information (RSI) pour la représenter en matière de sécurité de l'information auprès du dirigeant réseau de l'information (DRI);

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de confier cette responsabilité à la personne qui assume à la commission scolaire les fonctions de directeur du Service du secrétariat général et des communications;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Martine Renaud, commissaire, de confier à M^e Rémi Tremblay, directeur du Service du secrétariat général et des communications à la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, les fonctions de responsable de la sécurité de l'information (RSI).

Adopté

NOMINATION DU COORDONNATEUR SECTORIEL DE LA GESTION DES INCIDENTS (CSGI) ET DE SON SUBSTITUT (PROTECTION DE L'INFORMATION) (R-5848/DG)

CONSIDÉRANT la Loi sur la gouvernance et de la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (LGGRI), la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale (DSIG), l'approche stratégique gouvernementale en sécurité de l'information (ASGSI) et la volonté du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'améliorer la gestion de la sécurité de l'information;

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire doit nommer un coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents et d'un substitut pour la représenter en matière de sécurité de l'information auprès du dirigeant réseau de l'information (DRI);

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de confier ces responsabilités aux personnes qui assument à la commission scolaire les fonctions de directeur du Service des technologies de l'information et de coordonnateur du Service des technologies de l'information (infrastructure technologique);

Il est PROPOSÉ par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, de confier respectivement à M. Gilbert Lafortune, directeur du Service des technologies de l'information et à M. Benoit Rainville, coordonnateur du Service des technologies de l'information (infrastructure technologique) à la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, les fonctions de coordonnateur sectoriel de gestion des incidents (CSGI) et de substitut au CSGI.

Adopté

SUSPENSION DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE 1905 RELATIVE AUX PROJETS PARTICULIERS À CARACTÈRE RÉGIONAL (PROGRAMMES RÉGIONAUX) DANS LES ÉCOLES (R-5849/DG)

CONSIDÉRANT la Politique concernant les projets particuliers à caractère régional (programmes régionaux) dans les écoles et, plus particulièrement, le processus d'accréditation et de renouvellement qui y est prévu;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs programmes régionaux ont été accrédités par la commission scolaire depuis l'entrée en vigueur de cette politique en novembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE l'accréditation d'un programme est valable pour une période de trois à cinq ans;

CONSIDÉRANT QUE l'école concernée doit faire une demande de renouvellement d'accréditation avant l'expiration de l'accréditation en cours;

CONSIDÉRANT le contexte de l'action collective relative aux frais chargés aux parents et de la directive émise par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport au printemps dernier en lien avec le même sujet;

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire a demandé aux écoles de faire l'analyse de chaque projet particulier mis en place au sein de ces dernières afin de s'assurer de leur conformité aux dispositions pertinentes de la Loi sur l'instruction publique ainsi qu'à la directive émise par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport au printemps dernier relativement aux frais chargés aux parents;

CONSIDÉRANT, à la lumière de ce qui précède, la nécessité de déroger à la Politique 1905 strictement et seulement en prorogeant d'une année l'obligation pour les écoles de déposer une demande de renouvellement d'accréditation pour les programmes régionaux dont l'accréditation arrivait à échéance et qui nécessitait un renouvellement au cours de l'année scolaire actuelle;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lison Girard, commissaire :

De déroger à la Politique 1905 relative aux projets particuliers à caractère régional (programmes régionaux) dans les écoles strictement et seulement en prorogeant d'une année l'obligation pour les écoles de déposer une demande de renouvellement d'accréditation pour les programmes régionaux dont l'accréditation arrive à échéance et qui nécessite un renouvellement au cours de l'année scolaire actuelle.

Adopté

COMPLEMENT DU POSTE DE SUBSTITUT POUR LE COMITÉ D'ÉVALUATION DU RENDEMENT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE (R-5850/DG)

CONSIDÉRANT que la directrice générale a un rôle stratégique en relation avec les décisions prises par le conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT l'importance reliée au processus continu de clarification des attentes mutuelles, la rétroaction sur la progression et l'atteinte des résultats et sur la reconnaissance de la contribution aux objectifs de l'organisation;

CONSIDÉRANT qu'un système d'évaluation du rendement de la directrice générale s'inscrit dans la perspective d'un processus continu d'appréciation et est une source privilégiée de rétroaction, de reconnaissance et de valorisation;

CONSIDÉRANT que le comité d'évaluation est composé du président et de quatre commissaires;

1. Jean-Pierre Joubert, président
2. Serge Forget, commissaire
3. Lison Girard, commissaire
4. Danielle Leblanc, commissaire
5. Manon Villeneuve, commissaire

CONSIDÉRANT la vacance du poste de substitut qu'occupait M^{me} Geneviève Patenaude, commissaire-parent, un substitut doit être désigné afin d'assurer la présence de cinq personnes sur ce comité;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, que :

M^{me} Linda Gagnon, commissaire, soit déléguée à titre de substitut sur le comité d'évaluation du rendement de la directrice générale.

Adopté

SUIVIS AUX QUESTIONS DIVERSES DE LA DERNIÈRE SÉANCE

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

INFORMATION DE LA VICE-PRÉSIDENCE

INFORMATION DE LA PRÉSIDENCE - NOUVELLES ET COURRIER

INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

TOUR DE TABLE - PARTAGE D'INFORMATION

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (R-5851/SSGC)

M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, PROPOSE la levée de la séance. Il est 20 h 25.

Adopté

Président

Secrétaire